

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 22 juin 2022

DEL_20220622_11

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
20
28

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Participation au
Fonds d Solidarité
Logement pour
l'année 2022**

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE –
Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET
Hervé MORICE – Emilie CORDIER (arrivée à 19h27) – Myriam LEROUX
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER (arrivée 18h50)
Stanislas FONLUPT – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER
Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Christelle POHON
David PELON – Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

27 juin 2022

Et que la convocation
avait été faite le

15 juin 2022

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER donne pouvoir à V. JULIOT (arrivée à 19h27)
- Denis ROULAND donne pouvoir à S. WAIRY
- Patricia L'ECORSIER donne pouvoir à D. MAHE-VINCE (arrivée à 18h50)
- Stéphanie BURNEL donne pouvoir à L. DUPONT
- Benoît PICHARD donne pouvoir à C. OLIVIER
- Jessica NICOLAS donne pouvoir à L. FREMINET
- Jean-Pierre LE CROM donne pouvoir à J.L. LELIEVRE
- Françoise HAFFRAY donne pouvoir à D. PELON
- Didier NOUZILLEAU donne pouvoir à D. PELON

Absentes :

- Isabelle GUENEGO

Mme Aurélie LE GUNEHEC a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par courrier du 1^{er} février 2022, le Conseil départemental de Loire-Atlantique – Direction Solidarité Insertion - service Développement Social, sollicite la ville de Trignac pour renouveler sa participation au FSL pour l'année 2022 à hauteur de celle de 2021, soit 6 797.65 €, ceci au regard du bilan 2021 des aides du FSL (en accès, maintien, énergie et eau) allouées aux ressortissants de la commune de Trignac.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 13 juin 2022,

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 29/06/2022

SLOW

ID : 044-214402109-20220622-DEL_20220622_11-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : de renouveler sa participation au FSL pour l'année 2022 à hauteur de celle de 2021, soit 6 797.65 €, ceci au regard du bilan 2021 des aides du FSL (en accès, maintien, énergie et eau) allouées aux ressortissants de la commune de Trignac.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 29/06/2022
ID : 044-214402109-20220622-DEL_20220622_11-DE


Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT